

Généralités

Les titres étudiés ici se limitent aux actions et aux obligations.

Les actions

Qu'est-ce qu'une action ?

L'action est un titre de propriété qui correspond à une part du capital d'une SA. L'action n'est pas remboursable



Valeur de l'action

On distingue la valeur nominale de la valeur cotée :

- Valeur nominale = somme inscrite sur le titre
- Valeur cotée = valeur du titre en bourse.

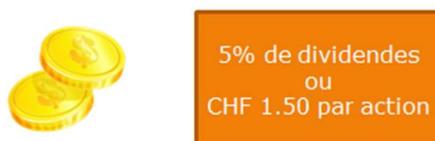


Revenus de l'action

A part un éventuel gain de cours (ou perte !), l'action rapporte des dividendes.

Les dividendes sont des parts de bénéfice exprimés en CHF par action ou en % de la valeur nominale.

Des dividendes ne sont pas forcément distribués chaque année.



Les obligations

Qu'est-ce qu'une obligation ?

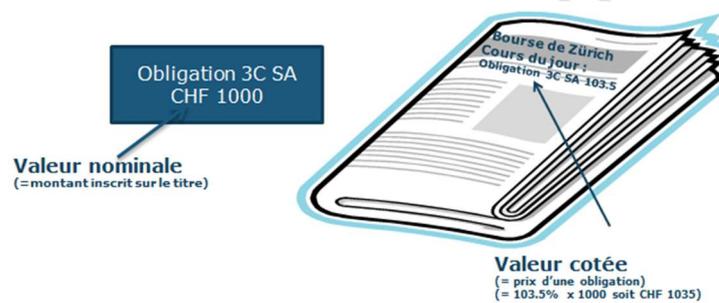
L'obligation est un titre de créance c'est-à-dire un prêt, sous forme de papier-valeur, accordé à une entreprise ou à une collectivité publique. L'obligation est remboursable.



Valeur de l'obligation

On distingue la valeur nominale de la valeur cotée :

- Valeur nominale = somme inscrite sur le titre
- Valeur cotée = valeur du titre en bourse. (Valeur cotée = cours en % x valeur nominale)



Revenus de l'obligation

A part un éventuel gain de cours (ou perte !), l'obligation rapporte un intérêt annuel fixe.

Calcul = valeur nominale x taux d'intérêt. L'intérêt est payé à date fixe (échéance)



Échéance :
Tous les 20 août